



Développement d'un réseau de facilitateurs ECP

Le projet avait pour but global de renforcer la capacité des pays en développement à évaluer leurs capacités phytosanitaires. Il visait à accroître la coordination et la cohérence des programmes de protection des végétaux au niveau national grâce à une évaluation des besoins et à des plans d'action renforcés. Le projet a contribué à la réalisation de cet objectif en constituant un réservoir d'experts qualifiés servant de facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires, afin qu'ils puissent à l'avenir faire office de facilitateurs de l'évaluation des besoins phytosanitaires et de l'élaboration de plans d'action dans les pays en développement. Une performance accrue et une meilleure situation phytosanitaire devraient ainsi stimuler le commerce sûr et améliorer l'accès aux marchés pour les produits visés par les mesures SPS provenant de pays en développement.

Regardez une courte vidéo sur le projet [ici](#).

STDF/PG/401

Status

Completed

Start Date

01/04/2014

End Date

31/12/2017

Project Value (US\$)

\$1,194,404

STDF Contribution (US\$)

\$734,088

Beneficiaries

Pays en développement

Implementing Entities

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Partners

Centre of Phytosanitary Excellence

Background

Un groupe de personnes a été formé dans le but de faciliter l'évaluation des besoins phytosanitaires et l'élaboration de plans d'action en utilisant l'outil ECP. L'ECP est un outil de gestion élaboré par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Cet outil est un élément essentiel de la planification stratégique pouvant aider les ONPV à classer leurs activités par ordre de

priorité et à élaborer des plans d'action phytosanitaire nationaux appropriés. Bien qu'il soit conçu en principe comme un outil d'auto évaluation, sa mise en œuvre effective peut nécessiter le soutien de facilitateurs compétents. Entre autres qualités, les facilitateurs doivent avoir une compréhension approfondie des questions phytosanitaires, des compétences en matière de gestion des parties prenantes ainsi qu'une connaissance des systèmes nationaux et internationaux de contrôle phytosanitaire, de la CIPV, des obligations spécifiques de ses parties contractantes et des normes internationales pertinentes. La plupart des pays sont actuellement limités par le manque de facilitateurs capables de diriger le processus d'évaluation des capacités phytosanitaires. Cette situation fait que la CIPV reçoit (directement ou par l'intermédiaire de la FAO) de nombreuses demandes pour la facilitation de la mise en œuvre de l'outil. En conséquence, il est clair qu'il y a une demande importante et croissante de personnes susceptibles de fournir ce service.

Results

Pool d'experts sélectionnés et formés à l'ECP

Plus de 160 candidatures ont été reçues en réponse à la publication du programme de formation de facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires. Les critères de sélection ont permis de retenir 66 candidats. Les outils de formation comportaient des exercices préalables à la formation, des examens, une étude de cas, un manuel, des méthodes d'évaluation des participants et de la formation, et l'apprentissage en ligne. L'ensemble du matériel de formation mis au point était axé sur la formation des adultes. Cinq ateliers de formation générale ont été organisés, 40 experts phytosanitaires de 36 pays et 20 juristes de 13 pays ont été formés, en plus des membres du personnel de la FAO. Des maîtres formateurs qualifiés pour i) l'approche du cadre logique, ii) les techniques de facilitation et iii) l'évaluation des candidats ont animé les ateliers de formation. Sur les 40 experts phytosanitaires, 4 stagiaires ont été sélectionnés pendant les ateliers de formation sur la base de leurs résultats, de leurs compétences linguistiques et de leur disponibilité quant à la conduite d'une évaluation des capacités phytosanitaires.

Développement du pool de facilitateurs ECP validés

Les quatre candidats retenus ont mis en pratique l'évaluation des capacités phytosanitaires au cours de trois missions menées à la Barbade, en Guinée, au Kenya et à Madagascar, sous la supervision d'un membre du personnel ou d'un représentant de la CIPV. Les quatre évaluations des capacités phytosanitaires ont été réalisées dans le cadre d'un financement conjoint avec des projets de la FAO existants ou avec les pays. Les stagiaires ont tous été évalués selon une grille de critères élaborés dans le but d'évaluer leurs résultats. Ils ont été confirmés en tant que facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires et identifiés comme tels dans la [liste d'experts de la CIPV](#). Il est prévu que les facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires puissent à leur tour devenir formateurs pour d'autres facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires. Une augmentation future du nombre de facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires est donc à prévoir. Un groupe de neuf formateurs est prêt à dispenser à nouveau la formation, lorsque les ressources le permettront. Le Secrétariat de la CIPV va veiller à la validation de la formation de six autres facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires, ce nombre pouvant augmenter au cas où des ressources supplémentaires seraient mobilisées.

Renforcement de la capacité à évaluer les capacités phytosanitaires nationales

Quatre stratégies de renforcement des capacités phytosanitaires ont été élaborées à la suite des évaluations des capacités phytosanitaires menées à la Barbade, en Guinée, au Kenya et à Madagascar.

Amélioration et diffusion du module de formation

Les programmes de formation ont été révisés et les matériels de formation ont été améliorés sur la base des rapports d'évaluation des ateliers. Les méthodes pédagogiques utilisées pendant la formation, le contenu et le déroulement du cours se sont révélées être très efficaces. La structure et le contenu de ce cours sont maintenant disponibles pour une utilisation et des formations ultérieures.

Les résultats du projet ont été mis en avant pour soutenir la mise en œuvre de l'évaluation des capacités phytosanitaires et faire connaître les projets d'évaluation des capacités phytosanitaires en cours ou achevés, au moyen d'articles, de présentations durant les ateliers régionaux de la CIPV et d'une vidéo, disponible sur le [site internet de la CIPV](#).

À titre de contribution supplémentaire, le manuel "Comment élaborer une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales", qui faisait partie du module de formation, a été publié et est maintenant disponible en anglais, français et espagnol sur le [site internet des ressources phytosanitaires](#). On y trouve un résumé complet expliquant la méthodologie de l'évaluation des capacités phytosanitaires.

Recommendations

Poursuite des efforts pour promouvoir les résultats du projet

Le Secrétariat de la CIPV veillera à ce que les résultats du projet soient pérennisés par les moyens suivants:

- promotion continue de l'évaluation des capacités phytosanitaires sur les réseaux de la CIPV;
- renforcement continu du réseau de facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires;
- recherche d'opportunités permettant de dispenser à nouveau la formation intensive de deux semaines;
- formation de davantage de facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires grâce à la réalisation d'une évaluation des capacités phytosanitaires.

Amélioration du mécanisme financier afin d'assurer une plus large participation

Les critères de financement de la participation des bénéficiaires de la formation dépendaient du niveau de revenus de leur pays d'origine. Aussi les participants de pays en développement se sont ils souvent retrouvés dans l'impossibilité de suivre la formation lorsque leur propre institution ne participait pas au financement. Ce mécanisme de financement a entravé la participation de quelques bons candidats. Cette condition pourrait être révisée et assouplie pour de futurs projets de formation.

Renforcement continu des capacités

Une offre de formation continue est essentielle pour actualiser les connaissances des formateurs et des facilitateurs ayant validé leur formation afin que ces derniers puissent à leur tour former des facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires ou de nouveaux candidats. Les donateurs impliqués dans le renforcement des capacités phytosanitaires ou s'y intéressant devraient être incités à promouvoir l'organisation de formations de facilitateurs d'évaluation des capacités phytosanitaires à un niveau régional ou mondial.

Promotion de la mise en œuvre d'évaluations des capacités phytosanitaires au moyen de projets et de propositions de dons

Ce projet a permis la mise en place du premier pool de facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires. L'évaluation des capacités phytosanitaires accroît considérablement les capacités phytosanitaires des pays et facilite leur accès aux marchés. Le STDF et les autres donateurs devraient être encouragés à poursuivre leurs efforts en ce sens ainsi qu'à accompagner et à promouvoir la mise en œuvre d'évaluations des capacités phytosanitaires dans le cadre de projets de renforcement et de propositions de dons.